

# LYON UNIVERSITAIRE

## UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An ..... 7 fr.  
Six Mois ..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur  
DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

### QUELQUES LETTRES INÉDITES sur le Premier Empire

—(SUITE ET FIN)—

Les alliés sont maintenant à Paris, précédant le roi de France, qui s'apprête à restaurer le trône des Bourbons. Tout en traitant de ses intérêts pécuniaires, la baronne de Saint-Denis, née d'Artaize, informe son correspondant de ce qui se passe dans la capitale.

Ce 11 avril (1814).

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 25 mars et mon mari celle du 26, aujourd'hui. Ce retard n'est pas étonnant puisque les postes ne partaient pas. Enfin, les voilà en activité. Que d'événements, Monsieur, en quinze jours de temps ! Quelle frayeur j'ai eue. Mais j'ai été bien contente, d'après les événements, d'avoir resté à Paris. L'on ne peut s'imaginer combien l'entrée de nos alliés (sic) était superbe, enfin, la veille, au moment de voir Paris réduit en cendre, le lendemain 31 de voir entrer deux cent mille hommes, avec tous les signes de paix et d'amis, au lieu d'ennemis. Les environs de Paris sont pillés de fond en comble, mais Paris n'a nullement souffert ; il y règne la plus grande tranquillité, l'on se promène à toute heure, sans nul danger. Demain, Monsieur, frère du roi, arrive ; le roi doit arriver, dit-on, le 18 ; tous les gens sont contents et attendent son arrivée avec impatience. Notre nouvelle constitution ne plaît pas généralement, mais l'on espère que le roi n'y souscrira pas....

...Je n'ai point de nouvelles de mon fils Charles (de Saint-Denis, camarade de Charles de Morell à Fontainebleau), mais l'empereur de Russie qui se conduit jusqu'à ce moment comme un Dieu, vient de rendre tous les prisonniers. Aussi, j'espère que dans trois ou quatre mois, je le reverrai, s'il existe encore. Voilà maintenant mes craintes....

La baronne de SAINT-DENIS,  
née d'ARTAIZE.

Puis, voici les Cent-Jours. Le baron de Saint-Denis en parle brièvement au début d'une longue lettre où il est question surtout d'affaires personnelles, et qui ne porte point le cachet de la poste.

Vendredi 24 mars 1815.

Nous sommes, Monsieur, sous le gouvernement de Napoléon depuis lundi, Louis XIII étant parti le même jour à une heure du matin. Tout est calme et tranquille ici. Je ne vous parle pas des décrets, vous les aurez sûrement lus et lus. La noblesse est abolie, excepté la sienne, c'est-à-dire celle qu'il a créée, soit par majorats, soit par grâce nationale....

Les alliés sont revenus pour la seconde fois. Il ne semble pas que le baron et la baronne de Saint-Denis aient eu à s'en louer, car ils se plaignent amèrement des excès commis par les Prussiens et les Wurtembergeois, malgré toutes les précautions qu'ils ont prises. Je relève dans une lettre du baron de Saint-Denis, du 29 juillet 1815, ces passages :

Comme on a beaucoup parlé de papier-monnaie et qu'il en est très question, les acquéreurs repaissent un peu, et il serait possible que vous en voyiez un sous peu. (Le baron voulait vendre une terre en Normandie.)

J'ai envoyé une sauvegarde du maréchal Blücher (souligné dans le texte pour Moulin-Chapelle), afin d'éviter le pillage de MM. les Prussiens.

Nous avons été abimés à Liverdi (Liverdi en Seine-et-Marne) par les Wurtembergeois. Aussi je verrais griller de bon cœur les gens qui ont ramené Bonaparte.

La sauvegarde de Blücher n'inspirait peut-être point une confiance illimitée à Mme de Saint-Denis, qui, le

13 octobre 1815, fait à M. Le Guay les recommandations suivantes :

Je viens d'apprendre qu'un corps prussien se rendait à Evreux. Comme il est impossible de mieux dévaliser leur monde et de piller comme ils le font, j'ai une grande inquiétude pour mes meubles de Moulin-Chapelle. N'étant qu'à dix lieues d'Evreux, je crains qu'ils ne viennent à Moulin-Chapelle. Comme vous êtes plus loin que moi, rendez-moi le signalé service au reçu de ma lettre de faire tout démeubler chez moi et de faire tout porter chez vous pour éviter que ce ne soit pillé. Il serait peut-être bien fait de reprendre en même temps tout ce qui est chez Vallée et de le faire porter chez vous. Je m'en rapporte à votre obligeance pour nous rendre ce service. De plus, cette précaution ne peut être perdue dans les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Le bonheur de revoir notre bon roi se trouve modéré par les inquiétudes que donnent les Prussiens. Notre pauvre France se repentira longtemps de leur entrée dans notre territoire, et encore, comment nous en tirerons-nous ? Je vous réitère, Monsieur, ma prière pour qu'au reçu de ma lettre vous fassiez faire mon déménagement en totalité, aux tonneaux près et table de cuisine. Répondez-moi et tranquillisez-moi à ce sujet.

Je crains bien d'être forcée de laisser vendre mes meubles ici, faute de pouvoir payer les contributions énormes auxquelles nous allons être imposés. Envoyez-moi de grâce l'argent qui nous est dû, car je vis maintenant depuis quinze jours sur le crédit et ne puis aller plus loin....

Bien en prit à Mme de Saint-Denis de parer aux éventualités qu'elle prévoyait, puisque les Prussiens laisseront des traces de leur passage au domaine de Moulin-Chapelle, ainsi que le raconte M. de Saint-Denis le 26 octobre 1815 :

Nous avons appris l'horrible passage des Prussiens avec autant de surprise que de douleur, car c'est faire le mal pour le faire. Je me suis très grand gré d'avoir profité de votre obligeance pour les meubles que nous avions. Au moins nous avons échappé cela à la destruction de ces enrages. Je regrette beaucoup mon billard qu'ils ont abimé ainsi que les glaces et les fenêtres. Quant au billard, Pidoux de La Ferrière me le demande ; mais je vous prie de lui répondre que je le garde définitivement. Je le ferai raccommoder ici et il n'y paraîtra plus. Si même vous attendez des Prussiens encore, je vous serais bien obligé de le faire emballer par Batiot, afin de le faire prendre à la première occasion que j'aurai pour Moulin-Chapelle, et je le ferai venir ici....

Ces modestes documents ne jettent sans doute pas un jour très nouveau sur l'histoire des dernières années de l'Empire. Mais ils confirment ce qu'en ont dit les historiens et particulièrement M. Henry Houssaye, à savoir que tous les Français, en 1814, en 1815, désiraient vivement la paix, mais aussi devaient supporter, même ceux qui manifestaient le plus d'enthousiasme envers les Bourbons, les vexations et les violences de l'ennemi triomphant.

F. DUTACQ.

### ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Ont été nommés sous-lieutenants du génie les dix élèves de l'école polytechnique suivants :

MM. Paul Guillaume, Louis Boudier, Henri Lintner, Alex Feuille, Jean Provotelle, Pierre Grezaut, Joseph Rousset, René Fège, Maurice Hion.

Est fixée au lundi 10 octobre 1910, à huit heures du matin, l'entrée à l'école polytechnique des élèves qui, reconnus bons pour le service armé lors de leur admission à l'école en 1909, ont été dirigés sur les régiments d'artillerie et accomplissent leur première année de service.

### LES UNIVERSITÉS

#### GRENOBLE

Faculté des Sciences et des Lettres  
La session d'octobre-novembre 1910 pour les certificats d'études supérieures et licence s'ouvrira : devant la Faculté des sciences, le jeudi 3 novembre, à 7 heures du matin ; devant la Faculté des lettres, le lundi 7 novembre, à la même heure.  
La session de baccalauréat s'ouvrira devant la Faculté des sciences le lundi 17 octobre, à 8 heures du matin ; devant la Faculté des lettres le même jour, à la même heure.  
Certificats d'études physiques, chimiques et naturelles : devant la Faculté des sciences, le jeudi 3 novembre, à 8 heures du matin.

Examens de l'Institut électrotechnique et de l'école de papeterie : devant la Faculté des sciences, le lundi 17 octobre, à 8 heures du matin.

Les registres d'inscriptions seront ouverts du 26 septembre au 8 octobre inclusivement, pour le baccalauréat, et du 10 au 15 octobre pour la licence et les certificats d'études.

### NOS FACULTÉS

FACULTÉ DE MÉDECINE  
CLINIQUE OBSTÉTRICALE. — Cours et stage d'accouchements pendant les vacances de l'année 1910.

Un cours pratique de perfectionnement en 24 leçons avec participation aux exercices pratiques est organisé sous la direction du professeur à la clinique obstétricale du 4 au 30 octobre.

Le droit d'inscription est de 50 francs (il est perçu le premier jour du stage).

Les demandes d'inscriptions seront reçues au laboratoire de la clinique, à l'Hospice de la Charité, tous les matins.

Les docteurs ou étudiants en médecine inscrits seront divisés en séries pour suivre les accouchements et seront exercés aux manœuvres obstétricales.

### Le Cahier de Lyon

pour les États-Généraux de 1614

Sous ce titre, M. Adrien Pondeveaux a publié récemment un intéressant travail. En quelques pages très claires et très précises, en de nombreuses et attachantes notes, M. Adrien Pondeveaux a commenté le cahier que porta au Roi Louis XIII le prévôt des marchands lyonnais Austrein, le 28 septembre 1614.

Cette démarche auprès du roi, à la veille de la réunion des États généraux avait été décidée par le Consulat :

« Le mardi 16 septembre, le Consulat nomma pour député le prévôt des marchands Pierre Austrein ; il lui donna « plein pouvoir, autorité et mandement spécial d'aller en la ville de Sens ou ailleurs, où, par le commandement de Sa Majesté se fera l'assemblée des États. »

« Le procès-verbal est signé par Austrein, prévôt ; Dinet, Dubois, Mallo et Raberin, échevins. »

Pierre Austrein, après avoir reçu divers mandats relatifs à la ville de Lyon, notamment celui de « rapporter le portrait du roi » et aussi « d'écrire souvent des nouvelles de la cour », se mit en route après avoir remis la « clef des archives à l'échevin Dinet », la « clef des poudres à l'échevin Mallo » et touché pour « ses frais de voyage 900 livres ».

Le « cahier » que portait au Roi notre ancêtre est fort curieux. Il porte sur une foule de points d'ordre juridique, politique, industriel et commercial. C'est bien là le cahier que des Lyonnais pratiques aient pu écrire.

Voici quelques passages bien faits pour intéresser les Lyonnais :

« La ville de Lyon s'est peuplée et agrandie pour n'avoir aucune maistrises jurées hors des apothicaires, chirurgiens, orfèvres et serruriers. Ains par la liberté d'accueillir ceux qui viendront y habiter et néanmoins depuis quelques temps divers mestiers se sont voulu rentre jures contre les privilèges et libertés de la ville. Qu'il playse au Roy révoquer toutes les maistrises jurées autres que les susdites. Nonobstant toutes lettres et arrêts de vérification maintenant ladite ville en son ancienne franchise. »

On sait, en effet, que notre ville sut défendre avec énergie la liberté de ses métiers et M. Adrien Pondeveaux qui fait ce rappel de l'histoire de notre industrie en une fort utile note, signale que les règlements que le pouvoir voulait appliquer étaient souvent l'occasion de protestations et de réclamations.

Puis, plus loin, nous lisons cette requête au roi :

« Qu'il soit défendu à toutes sortes de courtiers (1), soit de marchandises ou de changes, d'achepter ny vendre marchandises pour eux ni pour autrui ny faire aucunes commissions ny porter bilan ains que simplement ils fassent leur courtage. A peyne contre les contrevénans de mil livres pour chacune contravention applicable le tiers au Roy, le tiers au dénonciateur et l'autre tiers aux pauvres. »

Ce cahier signé de Austrein, de Mallo, de Dubois, Raberin, « par mesdits sieurs les prévôts des marchands et eschevins » et contresigné par François Flachier, notaire de la ville, fut écrit à l'ancien hôtel de ville de Lyon, rue de la Poulaillerie. On sait que le Consulat y tint ses séances de 1604 à 1652, année de son installation dans le grand Hôtel de Ville actuel.

Jean VERMOREL.

### SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Des concours s'ouvriront le 1<sup>er</sup> décembre, à neuf heures du matin, à l'école d'application du service de santé militaire pour l'admission à cinquante-cinq emplois de médecins aide-major de 2<sup>e</sup> classe et à un emploi de pharmacien aide-major de 2<sup>e</sup> classe, élèves à ladite école.

Sont admis à concourir les docteurs en médecine et les pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe ayant eu moins de vingt-huit ans au 1<sup>er</sup> janvier 1910 et ayant satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée.

Les étudiants en médecine ou en pharmacie qui ne sont pas encore en possession du diplôme de docteur en médecine ou de pharmacien de 1<sup>re</sup> classe sont également autorisés à concourir, sous réserve de l'annulation de leur admission s'ils ne sont pas reçus docteurs ou pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe avant le 15 janvier 1911. Les demandes d'admission au concours doivent être adressées au ministre de la guerre (7<sup>e</sup> direction, 1<sup>er</sup> bureau) avant le 15 novembre 1910.

Les programmes arrêtés le 6 mai 1910 donnant les conditions de ces concours sont insérés au Bulletin officiel du ministère de la guerre (P.S.).

### ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

Deux concours sont ouverts à l'école vétérinaire de Lyon.

Le 2 novembre 1910, pour la nomination d'un chef de travaux attaché à la chaire de pathologie chirurgicale, manuel opératoire, ferrure et clinique.

Le 15 novembre 1910, pour la nomination d'un chef de travaux attaché à la chaire d'embryologie, histologie normale et anatomie pathologique.

(1) Les offices de courtiers avaient été créés par un édit de 1572. Ils furent l'objet d'une ordonnance de 1575, d'un édit de 1638, et d'un règlement consulaire de 1675.

### L'ÉDUCATION EN SUISSE

—(SUITE)—

#### III. L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans mon dernier article, j'ai dit combien la méthode intuitive prédominait ; je ne puis étudier en détail chaque branche de l'enseignement primaire, je dois me borner à de simples indications.

« Le courage engendre le courage », a dit Platon, l'enseignement historique bien compris apparaît donc comme le moyen le plus pratique de former le caractère par l'exemple. L'histoire ne doit pas être une galerie de portraits de rois, de généraux, etc., le peuple, c'est-à-dire la nation, doit apparaître comme le véritable héros ; une sèche énumération de faits et de dates ne suffit pas, l'histoire doit être comme on l'a dit : « l'école du patriotisme », ce qui ne veut pas dire « école du chauvinisme », elle doit se proposer « d'agir sur le moral de l'enfant, lui inspirer les sentiments de respect, de fidélité au devoir, de courage, d'humilité et d'amour » (1).

Ici, même tendance à passer graduellement du concret à l'abstrait, un seul fait montrera la façon d'enseigner : un instituteur des environs de Lausanne a l'habitude, à chaque anniversaire historique local, de conduire ses élèves à l'endroit où cet événement a eu lieu, et, là, de le leur raconter.

L'enseignement du calcul diffère peu, quant au programme de l'enseignement français, mais c'est en arithmétique que l'on s'efforce surtout d'appliquer la méthode allant du concret à l'abstrait. « Chaque opération, chaque exercice devra passer rigoureusement par la filière des trois étapes de la leçon : intuition, abstraction, application. On débute ainsi toujours par le concret, mais pour en dégager l'abstrait, dès qu'on le peut, qu'il y revienne à la démonstration concrète chaque fois qu'on craint que les élèves n'associent que des mots au lieu d'associer des idées claires et bien nettes » (F. Guex).

La géométrie, le dessin, les travaux manuels se prêtent un mutuel appui ; voici les idées générales qui servent de direction. « L'enseignement de la forme commence à l'école enfantine par les occupations fébeliennes (observation et dénomination des formes) à l'école primaire, à l'occasion de géographie locale, des leçons d'intuition, on entreprend ces exercices de mesurage au coup d'œil, rapide mensuration, tachymétrie comme on l'appelle, qui constitue une excellente gymnastique de l'œil.

« Cet enseignement se fait sans prétentions scientifiques, on montre plus qu'on ne démontre ; on évite les définitions techniques. La connaissance de la forme et de l'étendue a pour base l'observation, c'est une leçon de choses appliquée à des objets concrets, mais de formes régulières et mesurables. La pratique sur le terrain complète les démonstrations ; il s'agit de donner aux enfants les premières notions du toisé de l'arpentage, notions forcément élémentaires, essentiellement pratiques. » (1).

« Trop longtemps la grammaire a semblé dire à la longue ce mot que prononce chez Corneille un illustre factieux :

« Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis. »

Les grammaires sont à la langue vivante ce qu'un herbier est à la nature. La plante est là, entière, authentique et reconnaissable à un certain point ; mais où est sa couleur, son port, sa grâce, le souffle qui la balance, le parfum qu'elle abandonnait au vent, l'eau qui répétait sa beauté, tout cet ensemble d'objets pour qui la nature la faisait vivre et qui vivait pour elle ? » (A. Vinet.)

M. F. Guex ajoute, et je ne saurais mieux faire que me borner à citer :

(1) F. Guex : Education et Instruction.

« L'enseignement de la langue doit être une étude vivante et pratique qui déborde de tous les côtés du vieux cadre étroit des citations grammaticales et des dictées orthographiques. Pour beaucoup de maîtres, la grammaire est encore une science dogmatique, bourrée de métaphysique, obéissant à des principes aussi absolus que les mathématiques. Donc moins d'herbiers et plus de plantes naturelles, moins de grammaire et plus d'observations d'auteurs. » Et ceci encore : « On écrit trop dans nos écoles de la Suisse française : trop de dictées, trop de conjugaisons, trop d'exercices grammaticaux, trop d'exercices d'analyse de la phrase. »

Il serait intéressant de développer ces judicieuses critiques qui peuvent d'ailleurs s'appliquer à nombre d'instituteurs français.

Apprendre à décrire plutôt qu'à écrire, tel devrait être le but à atteindre, et c'est ainsi qu'on comprend l'enseignement de la langue dans la Suisse allemande, particulièrement, je crois, dans les Grisons.

Le Français est enseigné dans les écoles primaires de la Suisse allemande, de même l'allemand est inscrit au programme des écoles primaires de Genève en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, dans le degré supérieur des écoles lausannoises et dans le canton de Vaud. On peut consulter à cet égard les deux ouvrages que je signale à la fin de cet article (2). L'enseignement des langues vivantes ne doit pas perdre de vue qu'il s'agit moins de les étudier que les apprendre ; là encore l'intuition joue un grand rôle ; la leçon d'allemand est une pure leçon de choses donnée en allemand, le côté grammatical est laissé de côté, la grammaire ne reprendra ses droits que plus tard.

La langue parlée, voilà ce qui importe, la langue écrite n'intervient que comme moyen de contrôle ; la traduction proprement dite est exclue et cette nouvelle méthode basée sur la phonétique pourrait prendre le nom de méthode directe ou encore « phonético-psychologique. » (F. Guex.)

Le chant et la gymnastique occupent dans l'enseignement primaire suisse une place digne de leur valeur éducative. Réduire la théorie musicale au strict nécessaire, éduquer l'oreille et l'habituer à la justesse et à la mesure, veiller à la formation de l'appareil vocal ; telles sont les préoccupations de l'étude du chant à l'école primaire.

Préférer les exercices physiques en plein air à ceux qui se pratiquent dans des salles malpropres, faire de la gymnastique rationnelle et non athlétique, favoriser les exercices militaires dans la période de 16 à 20 ans (militarischer Vormsterricht) développer le sentiment de l'ordre, de l'exactitude et de la discipline, voilà le but auquel tendent principalement les villes de Zurich, Berne et d'autres de la Suisse orientale.

L'école populaire est partout à l'ordre du jour, c'est la préoccupation principale de nombreux congrès, elle a ses partisans et ses détracteurs, violemment attaquée, ardemment défendue, elle n'en continue pas moins son petit bonhomme de chemin, soutenue par la foi des instituteurs et instituteuses.

Peut-on dire en terminant que l'école primaire suisse soit un modèle parfait, ici comme en France, on demande — j'allais dire on exige — beaucoup à l'instituteur, il lui est très difficile de faire œuvre vraiment utile au milieu de ses trop nombreux élèves.

Si la Suisse ne possède pas la belle uniformité de l'école primaire française (est-ce vraiment un mal ?), les diverses écoles ayant chacune leur caractère.

(2) Huber : Statistique scolaire suisse. F. Guex : Des recherches phonétiques et de leur application à l'enseignement des langues vivantes.



gislature sont cependant dirigées par des pédagogues unis par la « foi en la puissance de l'œuvre de l'éducation » et la conviction que suivant la pensée de Montaigne, « l'éducation doit être la préoccupation principale ».

Il était assez difficile de donner en quelques articles un aperçu, même rapide du mouvement pédagogique actuel en Suisse ; j'estimerai cependant mon but en partie atteint si de cette étude se dégage le réel et très intéressant effort tendant à arracher l'école à la routine et à la tradition, la méthode d'observation faisant enfin place à l'indigeste savoir livresque.

(A suivre.) F. VICAR.

## Institut Electrotechnique DE GRENOBLE

L'Institut Electrotechnique de l'Université de Grenoble occupe, parmi les institutions analogues, un des premiers rangs. M. Barbillon, son distingué directeur, vient, au récent congrès de Buenos-Ayres, d'en développer les origines.

La genèse de ce groupement important d'enseignements et de laboratoires techniques, qui compte actuellement 250 élèves et 35 professeurs, réside tout entière, explique M. Barbillon, dans l'initiative heureuse prise par l'Université de Grenoble, d'accord avec d'éminentes personnalités industrielles du département de l'Isère.

A la suite des résultats sensationnels obtenus par les expériences classiques de transmission d'énergie, installées par M. Marcel Desprez entre Vizille et Grenoble, au cours de l'année 1883, les industriels de la région dauphinoise songèrent immédiatement à tirer parti des énormes richesses hydrauliques naturelles accumulées dans nos Alpes françaises.

Cette utilisation systématique précéda d'ailleurs, ajoute M. Barbillon, de beaucoup la mise en valeur des énergies disponibles du Plateau Central et des Pyrénées.

La création de l'Institut fut la conséquence des études et des préoccupations de tous. Il fut inauguré solennellement le 11 mars 1901 et fut doté, tout d'abord, par prudence, d'une installation des plus restreintes. Rapidement, il devint à l'étroit.

Depuis 1901, les adjonctions et créations d'organes nouveaux à ce vaste corps sont, pour ainsi dire, incessantes et l'on peut aujourd'hui affirmer que l'Institut de Grenoble constitue, avec ses annexes, un des éléments principaux de la prospérité de la région du Sud-Est.

Son titre sera prochainement communiqué en celui plus exact à l'heure actuelle d'Institut Polytechnique.

L'établissement comprend : une école supérieure électrotechnique, un bureau d'essais électriques et d'établissements industriels ; une école supérieure de papeterie, destinée à la formation d'ingénieurs spécialisés dans la matière et la fabrication du papier ; un laboratoire d'analyses et d'essais des papiers et matières premières employées en papeterie ; une station d'essais électro-métallurgiques et électro-chimiques, destinée à la mise en valeur de procédés nouveaux qu'à la formation pratique d'ingénieurs spécialistes ; une usine d'applications d'une puissance globale d'environ 1.000 chevaux, utilisée, tant pour la formation technique des élèves ingénieurs que pour la production, quand elle est nécessaire, de l'énergie réclamée par les divers essais effectués aux laboratoires que nous venons de mentionner.

Enfin, un certain nombre d'autres installations sont actuellement en

cours, ou même à la veille d'être terminées.

M. Barbillon expose ensuite, en termes fort précis, les détails techniques de l'organisation de ces diverses installations, puis il s'exprime ainsi :

« Pour favoriser l'extension dans les diverses branches ci-dessus indiquées, de ses engagements et de ses laboratoires techniques, l'Université de Grenoble a contracté des emprunts et reçu de l'Etat des subventions importantes permettant de transporter sur des terrains nouveaux et plus vastes, un certain nombre de ces services dont l'ampleur est aujourd'hui incompatible avec les installations matérielles beaucoup trop restreintes qui leur sont dévolues. Un généreux bienfaiteur, M. Brenier, président de la Chambre de commerce, a, d'autre part, offert à cet effet un magnifique emplacement de 7.500 mètres carrés de superficie, situé au cœur de la ville de Grenoble, emplacement dont la valeur atteint 900.000 francs environ. »

Il n'est guère possible, dans un bref résumé, de souligner tous les détails importants indiqués par M. Barbillon. Terminons en disant que l'Institut électrotechnique de Grenoble a su garantir à ses diplômés une autorité et assurer à ses élèves électriciens, ou autres, une valeur pratique telle que le monde industriel, pourtant si prudent et si réservé en France, a été unanime à témoigner de l'estime dans laquelle est tenue aujourd'hui cette organisation qui fait honneur à notre région dauphinoise.

Ajoutons que le Conseil de l'Université de Grenoble a décidé de donner le nom de son bienfaiteur à l'Institut polytechnique, construit sur les terrains cédés par M. le président Brenier.

## Corps de Santé Militaire

Par décision ministérielle du 3 septembre 1910, les médecins et pharmaciens aides-majors de 2<sup>e</sup> classe, élèves sortis de l'école d'application du service de santé militaire dans l'ordre ci-dessous, que détermine leur rang d'ancienneté dans le grade de médecin ou de pharmacien aide-major de 2<sup>e</sup> classe (art. 24 du décret du 29 octobre 1898) ont reçu les affectations suivantes (service) :

### Médecins

M. Pilod, hôpital militaire du Val-de-Grâce (bactériologie).  
M. Rasse, hôpital militaire du Val-de-Grâce (diagnostic spécial).  
M. Bernard, hôpital Saint-Martin (Paris).  
M. Bolotte, hôpital de Versailles.  
M. Barral, hôpital Béguin (Saint-Mandé).  
M. Bureau, hôpital de Nancy.  
M. Bertel, hôpital de Nancy.  
M. Barbier, 106<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
M. Lambert, 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.  
M. Rougeux, hôpital de Briançon.  
M. Bendon, salles militaires de l'hospice mixte de Châlons.  
M. Rolland, 68<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
M. Lombardy, 21<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
M. Ehringer, hôpital de Maubeuge.  
M. Ferry, hôpital du camp de Châlons.  
M. Scharenberger, salles militaires de l'hospice mixte d'Epinal.  
M. Brunhammer, hôpital de Belfort.  
M. Söderlindh, 152<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
M. Rossi, hôpital de Bastia.  
M. Renaud, 147<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
M. Ayrolles, 162<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
M. You, hôpital de Toul.  
M. William, hôpital de Toul.  
M. Olive, place et hospice mixte de Verdun.  
M. Bret, salles militaires de l'hospice mixte de Saint-Mihiel.

M. Vaton, salles militaires de l'hospice mixte de Saint-Mihiel.

### Pharmaciens

M. Martin-Rossel, hôpital militaire de Versailles.  
M. Laffargue, hôpital de Belfort.  
M. Parrochon, hôpitaux division d'Oran.  
M. Adenot, hôpital de Toul.  
M. Peyras, hôpitaux division de Constantine.  
Ces officiers du corps de santé militaire devront avoir rejoint leur poste le 15 septembre, sauf MM. Bernard, Barral et Martin-Rossel, maintenus à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, jusqu'à l'arrivée de la prochaine promotion et qui pourront obtenir ensuite une permission de même durée que celle accordée aux autres élèves sortants.

Les médecins aides-majors de 2<sup>e</sup> classe, affectés à un service hospitalier, ne pourront être déplacés qu'après autorisation ministérielle.

## La Vision de M. Gebhart

La manière de critique de M. Gebhart est plus qu'une méthode, elle est une œuvre originale. Le talent de M. Gebhart n'est — ou plutôt ne fut — point tant dans la rigueur de sa critique, que dans sa remarquable faculté de voir, de ressusciter les choses qu'il voit en un coup d'œil rapide, exact. Dans chaque récit, dans chaque époque il discerne un fait, et de ce fait il compose un drame dont les tableaux se déroulent dans le décor que leur créent le style somptueux de ce maître visionnaire.

La maison Bloud a édité, avec un très louable art de choix, la première série posthume des « Jardins de l'Histoire ». C'est une randonnée poétique (d'historien cependant) à travers les siècles de l'histoire tragique, quelque chose comme les sonnets de l'Hérédia, où l'on retrouve la même force dans la vision, la même volonté de peindre dans la transcription.

« Le Songe de Brutus » est une page de magistrale évocation du passé, de cette antique Rome où Caton ne voyait que les seules âmes immortelles, « pour qui seules, dans le profond « éternelles. » Et le triumvirat revêt dans un rêve de réalisme brutal, on sent vibrer l'âme tragique de cette foule avec M. Gebhart, et lui-même avec ses héros.

M. Gebhart a cueilli par « Les Jardins de l'Histoire », un bouquet des fleurs les plus vives, les plus sanglantes, si j'ose écrire. Ce ne sont que des épisodes, mais ces épisodes sont tout un côté, toute la façade de l'histoire de leur temps.

Lisez « La véritable Théodora » et vous aurez passé quelques tragiques minutes dans une terrible Byzance de carnage et de volupté, car « on ne s'ennuyait pas alors dans la ville gardée de Dieu ».

Et dans « les grandes âmes byzantines : dans les drames byzantins », plus encore vous ferez plus tragique connaissance avec cette merveilleuse cité d'orgie et de mort. La bassesse d'une politique de soldats sans gloire, de prêtres sans foi, de ministres d'aventures — et des pires — la merveilleuse existence d'impératrices courtoises, d'empereurs « antômes ; le tintamarre du cirque et de la rue ; le bruit lointain de la houle des barbares pressés aux frontières imprécises, vous jette dans un monde de légende et de crime dont vous surgissez dans une stupefaction d'angoisse pour retomber à quelques siècles de là dans les sanglantes « Mâlines de Bruges ».

Là, autre monde, autres crimes ;

l'astucieuse diplomatie de bourgeois enrichis qui se défendent par la plèbe ; l'inconscience et la maladroite politique de suzerains qui ne connaissent leurs sujets que pour leur extorquer des richesses, auxquelles ils tiennent plus qu'à leur liberté même, se heurtent en des tragédies qui ne se dénouent jamais.

Puis vous reviendrez à Rome, dans une Rome vieillie de quelques siècles, que Venise a surpassée, abandonnée à ses papes débilés. Et Venise est alors l'Italie, une Italie de doges tout puissants, de princes condottiers, de poètes d'affaires, de génie malaisant où grouillent des soldats qui ne sont que des bandits, des diplomates qui ont interprété Machiavel à leur compréhension, qui est la pire. Pourquoi Lorenzaccio a-t-il tué, vous demandez-vous ? Pour tuer, vous est-il répondu, qui plus grave bien est démontré. Lorenzaccio n'est pas une exception, c'est le type d'un très nombreux et très véritable genre. Les gouvernants tiennent pour raison d'Etat, les maris pour raison de morale, les amis pour raison d'aimer, les poètes pour sentir, les spadassins pour vivre ou se distraire. Bref, on se tuait... parce qu'il fallait bien vivre... telle est la croyance de M. Gebhart, et s'il le croit c'est parce qu'il le sait.

Vous ne connaissez peut-être point très exactement l'art de médecine en ces temps plus anciens. Demandez-le à son bref chapitre. Vous en tirerez quelques recettes qui, ne pour ne point être utiles, n'en sont que plus originales. Après quoi vous contrôlerez avec lui les misérables comptes d'un mariage princier, les mirifiques aventures d'un grand d'Espagne qui bouleversa l'Europe avec la volonté inconsciemment triple d'un fanatique, d'un soldat et d'un politique.

Quelques pages encore sur la Révolution de France « Figures tragiques », « le Club des Jacobins de Toul » et vous aurez loisir de revenir du lointain de ces aventures, de vous ressouvenir très précisément de ces siècles et ce ne sera point sans un frémissement apeuré de frayer voluptueusement.

Régis MALAVALL.

## Un hôtel de sociétés savantes à Lyon

Nous recevons d'un de nos abonnés la communication suivante que nous insérons très volontiers :

La Ville de Lyon, par le seul ensemble qu'elle possède des nombreuses sociétés de recherche et de propagation scientifiques littéraires et artistiques, pourrait se voir doter, comme la capitale, d'un Hôtel des Sociétés Savantes.

Cet établissement, choisi comme siège par chacune des sociétés en question, serait aménagé de façon à ce que chacune d'elle puisse disposer d'un local nécessaire à l'installation de son bureau et de ses archives administratives.

En outre, et c'est là le principal objet, un vaste amphithéâtre permettrait à ces sociétés de donner suivant les besoins et les circonstances, leurs réunions et conférences qu'elles ne peuvent donner actuellement que dans des locaux étroits et souvent mal appropriés à cet effet.

Cette idée timidement émise, il y a sept années environ, par un certain nombre de ces sociétés, n'a pas eu malheureusement de suite.

Mais actuellement, devant la croissante prospérité de ces nombreux groupements et l'augmentation de leur nombre, il y a lieu d'espérer qu'une consultation entre elles, en vue d'édifier un Hôtel des Sociétés Savantes, pourrait avoir quelques chances de succès cette fois.

Co serait, il est vrai, pour chacune d'elles un petit sacrifice financier à faire, mais les pouvoirs publics consultés également à cet effet, ne se désintéresseraient certainement pas d'une tentative semblable.

Il y a à Lyon près de cinquante Sociétés de ce genre. On voit l'importance et la force que prendrait cette union.

Un certain nombre d'importantes associations d'Anciens Elèves d'Ecoles et Facultés de Lyon n'hésiteraient pas à venir joindre leurs efforts à ceux des sociétés envisagées.

Lyon, si actif dans toutes les manifestations du labeur humain, l'est particulièrement dans le domaine intellectuel, et ce temple élevé aux sciences, aux lettres et aux arts serait à n'en pas douter d'un puissant effet sur le rayonnement de leur vitalité ici.

Ne serait-ce pas là aussi de la bonne décentralisation ?

## ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Parmi les candidats admis à l'école normale supérieure de Saint-Clément, figurent un certain nombre d'élèves de notre école normale, dont voici les noms :

Section des lettres : MM. Cambacérès, Jeannin, Trinquart, Barot, George.  
Section des sciences : MM. Carrère et Ligonie.

Parmi les candidates admises à l'école normale de Fontenay-aux-Roses :

Mlle Perrin, section des lettres ; Mlles Saunier et Roch, section des sciences.

## BOURSES DE MÉDECINE

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le règlement du 15 novembre 1879 ;

Vu l'arrêté du 15 février 1900 ;

Vu l'arrêté du 23 avril 1902 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1906 ;

Arrête :

Article premier. — L'ouverture des concours pour l'obtention des bourses de doctorat aura lieu au siège des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie, le vendredi 28 octobre 1910.

Art. 2. — Les candidats s'inscrivent au secrétariat de l'académie dans laquelle ils résident. Les registres d'inscription seront clos le samedi 15 octobre, à 4 heures.

Art. 3. — En exécution des prescriptions de l'arrêté du 24 décembre 1891, les épreuves du concours consistent en compositions écrites.

Art. 4. — Sont admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les candidats pourvus de quatre inscriptions qui ont obtenu un minimum de 75 points à l'examen du certificat d'études P. C. N. et qui justifient de leur assiduité aux travaux pratiques de première année.

L'épreuve consiste en une composition d'anatomie (ostéologie, arthrologie, myologie, angiologie) ;

2<sup>o</sup> Les candidats pourvus de huit inscriptions qui ont subi avec la note « bien » le premier examen probatoire ;

Les épreuves sont :

a) Une composition d'anatomie (névrologie, splanchnologie) ou une composition d'histologie ;

b) Une composition de physiologie.

3<sup>o</sup> Les candidats pourvus de douze inscriptions qui ont subi avec la note « bien » le deuxième examen probatoire.

Les épreuves sont :

a) Une composition de médecine ;

b) Une composition de chirurgie.

4<sup>o</sup> Les candidats pourvus de seize inscriptions qui ont subi avec la note « bien » le troisième examen probatoire.

Les épreuves sont :

a) Une composition de médecine ;

b) Une composition de chirurgie ou une composition sur les accouchements.

Deux heures sont accordées pour chacune de ces compositions.

Art. 5. — Les candidats qui justifient soit de la mention « bien » au baccalauréat de l'enseignement secondaire, et de 75 points au moins à l'exa-

men du certificat d'études P. C. N., soit de la mention « assez bien » au baccalauréat et de 80 points au moins audit certificat, pourront obtenir sans concours une bourse de doctorat en médecine de première année.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1910.

Gaston DOUMERGUE.

## BOURSES DE PHARMACIE

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le règlement du 20 novembre 1879 ;

Vu les arrêtés des 2 juillet et 24 décembre 1891 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1906,

Arrête :

Article premier. — L'ouverture des concours pour l'obtention des bourses de pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe aura lieu au siège des écoles supérieures de pharmacie et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie, le vendredi 28 octobre 1910.

ront au secrétariat de l'académie dans laquelle ils résident. Les registres d'inscription seront clos le samedi 15 octobre, à 4 heures.

Art. 2. — Sont admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les candidats pourvus de quatre, huit ou douze inscriptions qui ont subi avec la note « bien » les examens de fin de première et deuxième année et l'examen semestriel ;

2<sup>o</sup> Les pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe aspirant au diplôme supérieur.

Art. 4. — En exécution des prescriptions de l'arrêté du 24 décembre 1891, les épreuves du concours consistent en compositions écrites portant sur les matières énumérées dans le programme suivant :

Elèves à quatre inscriptions

1<sup>o</sup> Physique et chimie ;

2<sup>o</sup> Botanique.

Elèves à huit inscriptions

1<sup>o</sup> Chimie organique ;

2<sup>o</sup> Matière médicale et pharmacie.

Elève à douze inscriptions

1<sup>o</sup> Pharmacie galénique ;

2<sup>o</sup> Chimie analytique et toxicologie.

Candidats au diplôme supérieur

SECTION DES SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES

1<sup>o</sup> Physique ;

2<sup>o</sup> Chimie.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES

1<sup>o</sup> Botanique ;

2<sup>o</sup> Zoologie.

Deux heures sont accordées pour chacune de ces compositions.

Art. 5. — Les candidats qui justifient soit de la mention « bien » au baccalauréat de l'enseignement secondaire et de la mention « assez bien » au baccalauréat et de la mention « bien » à l'examen de validation pourront obtenir sans concours une bourse de première année.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1910.

Gaston DOUMERGUE.

## INSPECTION ACADEMIQUE

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et du ministre des finances,

Vu l'article 55 de la loi de finances du 25 février 1901 ;

Vu la loi de finances du 22 avril 1905 ;

Vu l'article 111 de la loi de finances du 8 avril 1910 ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> mai 1905,

Décrète :

## L'ETHNOLOGIE JURIDIQUE Ses méthodes, ses résultats

Nous empruntons à la très remarquable revue de synthèse scientifique « Scientia », dont nous donnons par ailleurs le programme, l'intéressante étude juridique suivante :

### I

L'ethnologie juridique (appelée par d'autres science ou histoire comparée du droit, science ou histoire comparée des législations, jurisprudence ethnologique ou comparative) est un des plus grands produits de l'activité scientifique du XIX<sup>e</sup> siècle.

Elle forme cette branche autonome de l'ethnologie qui, par l'étude analytique et comparée des institutions et des idées juridiques de tous les peuples accessibles à la recherche scientifique, se propose de déterminer par induction le processus général du développement morphologique et psychologique du droit, les causes de ce processus et les lois suivant lesquelles elles opèrent.

Préparée par les observations de nombreux explorateurs et mission-

naires, l'ethnologie se vit élever à la dignité de science dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce surtout aux travaux de Prichard ; cette discipline, par l'étude comparative des produits de l'activité sociale de tous les peuples, visait essentiellement à déterminer les caractères psychiques communs à toute l'humanité et à découvrir les lois qui régissent l'évolution de la civilisation.

L'ethnologie, dès la phase initiale de son développement, s'est affirmée comme science d'observation ; elle a toujours suivi des processus méthodologiques de caractère purement inductif, et elle n'a pas cessé d'être regardée comme un rameau de l'histoire naturelle de l'homme. Parmi les matériaux recueillis par les ethnologues à propos des différents peuples auxquels ils étendaient leurs recherches, figuraient, pour une part importante, les usages, coutumes, lois, aussi bien que les légendes, mythes, symboles qui se rattachaient plus ou moins directement à la vie juridique populaire. On en vint ainsi graduellement à amasser une série abondante de documents juridiques relatifs à un nombre considérable de peuples appartenant aux familles ethniques les plus diverses ; mais ces documents n'étaient pas considérés isolément ; on les mêlait au vaste ensemble des données qui reflètent tout le phénomène-

lisme social des divers peuples étudiés ; les ethnologues ne pensaient pas non plus à utiliser ces précieux matériaux pour découvrir le processus général du droit, ou au moins de quelques institutions juridiques prises individuellement.

### II

C'est à Bachofen que revient le mérite incontestable de s'être servi le premier des documents ethnographiques pour déterminer l'existence et les caractères des plus anciennes phases de l'évolution familiale (1). Il se propose de rechercher si l'organisation patriarcale des groupes domestiques que se rencontrent chez les peuples les plus développés, comme aussi dans la période initiale de leur histoire, n'avait pas été précédée par d'autres types de groupement familial, puis de décrire les caractères les plus saillants de ces types, et d'étudier les rapports de succession qui les relient entre eux et au régime patriarcal.

(1) Les ouvrages de Bachofen exposant l'histoire de la famille sont les suivants : 1<sup>o</sup> *Das Mutterrecht*, 1861 — son chef d'œuvre. — 2<sup>o</sup> *Antiquarische Briefe* 2 vol. 1900-06. — On trouve aussi des données importantes dans son autre œuvre : *Die Sage von Tanakvil*, 1870. — Giraud-Toulon a donné un précieux résumé de « *Das Mutterrecht* », dans son mémoire : « *La mère chez certains peuples de l'antiquité* ».

Partant du principe fondamental que les mythes contiennent un noyau de vérité, et qu'on peut y voir, quand ils nous sont conservés et transmis dans leur pureté originelle, comme l'expression de l'état psychologique et social de l'humanité primitive, Bachofen fit servir à ses recherches une quantité de matériaux de caractère essentiellement mythologique, se rapportant au domaine ethnique géométrique pour lequel il possédait une érudition solide et très vaste.

La méthode employée par Bachofen consiste à rechercher dans tous ces éléments que lui offrent les matériaux employés, ceux qui sont incompatibles avec l'organisation patriarcale et qui apparaissent comme des résidus plus ou moins fragmentaires de formations plus simples et primitives ; il groupe ensuite ces éléments, quel que soit le peuple auquel ils appartiennent, de façon à constituer des types définis d'organisation familiale, et il détermine des rapports de succession entre ces types, en se basant sur ce critérium que l'ancienneté de telles formes typiques est proportionnée à la simplicité de leur structure.

La prédominance de l'emploi des données mythologiques, le caractère arbitraire de l'interprétation de beaucoup d'entre elles, l'immense étendue de l'érudition, le manque d'ordre et de clarté suffisante dans l'exposition

que présentent les écrits de Bachofen font qu'il est très difficile de préciser les conclusions générales auxquelles il est arrivé. Les plus importantes et les mieux définies nous paraissent être les suivantes.

La structure familiale de l'humanité, et par suite aussi toute la structure sociale, dont l'organisation domestique constitue l'élément fondamental, a traversé trois phases générales et successives de développement : l'hétéristique, la gynécocratique et la patriarcale. Au cours de la première, qui est la plus ancienne, les agrégats sociaux présentent le caractère de groupes indistincts d'individus vivant en communauté de biens et pratiquant la promiscuité des sexes. La phase considérée se décompose en plusieurs périodes successives où la promiscuité, caractère essentiel de l'hétéristique, présente une intensité décroissante. Dans la phase hétéristique, l'homme a une prédominance marquée sur la femme ; d'ailleurs le système de parenté le plus général est caractérisé par ce fait que le fils est considéré comme parent de la mère et des parents utérins de celle-ci, tandis que le rapport de parenté avec le père et les parents de celui-ci est dépourvu de toute attestation juridique. Ce régime de parenté encore pratiqué chez beaucoup de peuples et qui a laissé de nombreuses traces dans

l'organisation juridique, dans les coutumes et les croyances d'une série très étendue d'autres peuples qui diffèrent par le pays, les caractères ethniques et le degré de développement social, fut appelé matriarcat par Bachofen qui, après l'avoir découvert, en détermina le mode d'extension et en révéla les vestiges.

La réaction des femmes contre la promiscuité détermina la formation graduelle d'un nouveau type d'organisation sociale, dont l'apparition caractérise la seconde phase générale de développement de la civilisation que Bachofen appelle gynécocratique.

Dans les sociétés de type gynécocratique on rencontre l'existence du mariage monogamique ; la supériorité de la femme sur l'homme dans l'ordre religieux et juridique ; le matriarcat comme système exclusif de parenté, la formation complète des familles restreintes et de leurs patrimoines particuliers ; la transmission des dignités, du nom, des biens suivant les exigences du pur matriarcat ; l'exclusion des mâles de la succession, uniquement dévolue aux filles. Les excès (auxquels conduisit le système gynécocratique déterminé) rent une réaction graduelle de l'élément mâle et un changement radical de l'organisation sociale. C'est ainsi que naquit le type patriarcal qui caractérise la troisième phase de développement de la civilisation.



# TITRE PREMIER

DES SECRÉTAIRES D'INSPECTION  
ACADÉMIQUE

Article premier. — Le cadre des secrétaires d'inspection académique est fixé au chiffre de 89, savoir : 86 pour la France et 3 pour l'Algérie.

Art. 2. — Les secrétaires d'inspection académique sont répartis en trois classes dont les traitements sont ainsi fixés : 1<sup>re</sup> classe, 4.500 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 4.000 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 3.500 fr.

Art. 3. — Tout secrétaire d'inspection académique débute dans la dernière classe.

Les secrétaires peuvent être promus au choix après trois années passées dans la classe immédiatement inférieure. Ils sont promus de droit à l'ancienneté après six ans.

## TITRE II

DES COMMIS D'INSPECTION ACADÉMIQUE

Art. 4. — Le cadre des commis d'inspection académique est fixé au chiffre de 188, savoir : 179 pour la France et 9 pour l'Algérie.

Art. 5. — Les commis d'inspection académique sont répartis en cinq classes dont les traitements sont ainsi fixés : 1<sup>re</sup> classe, 3.000 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 2.800 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 2.600 fr.; 4<sup>e</sup> classe, 2.300 fr.; 5<sup>e</sup> classe, 2.000 fr.

Art. 6. — Tout commis d'inspection académique débute dans la 5<sup>e</sup> classe.

Toutefois, si le titulaire au moment de sa nomination, les fonctions d'instituteur public, il sera rattaché dans son nouveau cadre à la classe correspondant numériquement à celle à laquelle il appartenait dans l'ancien.

Art. 7. — Les commis d'inspection académique seront promus tant au choix qu'à l'ancienneté d'après les règles édictées pour le personnel des écoles élémentaires publiques par les lois des 31 mars et 30 décembre 1903 et 26 décembre 1908.

Art. 8. — Les commis d'inspection académique appartenant à la première classe et comptant au moins vingt-cinq ans de services pourront, tout en conservant leur situation et leur traitement, obtenir le titre de secrétaire adjoint, sur la proposition de l'inspecteur d'académie et du recteur.

### Dispositions transitoires

Art. 9. — Un arrêté ministériel répartira les commis d'inspection académique actuellement en fonctions dans les classes nouvelles et déterminera l'ancienneté de promotion de chaque fonctionnaire dans la classe à laquelle il aura été attaché.

Art. 10. — Pendant l'année 1910, les traitements des secrétaires et commis d'inspection académique sont fixés ainsi qu'il suit :

#### Secrétaires

1<sup>re</sup> classe, 4.100 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 3.600 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 3.100 fr.

#### Commis

1<sup>re</sup> classe, 2.900 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 2.700 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 2.500 fr.; 4<sup>e</sup> classe, 2.300 fr.; 5<sup>e</sup> classe, 2.000 fr.

Art. 11. — Les dépenses qui seront engagées par application des dispositions des dix articles précédents seront strictement limitées aux disponibilités budgétaires.

Fait à Rambouillet, le 31 août 1910.  
A. FALLIERES.

Par le Président de la République :  
Le ministre des travaux publics,  
des postes et des télégraphes,  
chargé, par intérim, du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts,  
A. MILLERAND.

Le ministre des finances,  
Georges COCHERY.

# LES CONGRÈS

Programme du Congrès des Sociétés  
savantes à Caen en 1911

(SUITE ET FIN)

## Section de géographie historique et descriptive.

1<sup>o</sup> Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des ports, et les archives particulières.

2<sup>o</sup> Dresser le catalogue raisonné des cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées : cartes de généralités, de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3<sup>o</sup> Déterminer l'étendue d'un ou plusieurs pays d'une région française, en s'appuyant sur l'étude physique, sur les documents écrits et sur l'usage local.

4<sup>o</sup> Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.). (On s'attachera à la reconstitution des formes plutôt qu'à la recherche des étymologies.)

5<sup>o</sup> Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de la Normandie ou des provinces limitrophes.

6<sup>o</sup> Indiquer la répartition et dresser la carte d'une forme du glossaire toponymique français. (Exemple : puy, dive, couse, nant, etc.)

7<sup>o</sup> Modifications anciennes et actuelles des côtes. — Cordons littoraux, bancs, etc. — Formation des dunes et des étangs. — Landes, forêts sous-marines, etc.

8<sup>o</sup> Délimiter comparativement une forêt de France, aux différentes époques et à l'époque actuelle. — Déboisements et reboisements.

9<sup>o</sup> Etudier le site et le développement d'une ville française.

10<sup>o</sup> Causes du tracé des cours d'eau : variations, empiètements, captures.

11<sup>o</sup> Etude hydrographique du bassin de la Seine à travers les âges. — Tracé, aux diverses époques, du cours de ce fleuve et de ses principaux affluents.

12<sup>o</sup> Voies anciennes de la France (routes commerciales, routes de pèlerinage, chemins de transhumance).

13<sup>o</sup> Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

14<sup>o</sup> Documents inédits sur l'histoire des colonies françaises.

## Partie linguistique

1<sup>o</sup> Détermination d'une loi phonétique nouvelle.

2<sup>o</sup> Vérification d'une loi phonétique générale au moyen d'une langue particulière.

3<sup>o</sup> Explication d'une loi phonétique au moyen de la phonétique expérimentale.

4<sup>o</sup> Détermination d'une loi de morphologie générale.

5<sup>o</sup> Explication d'un fait morphologique d'une langue donnée par une loi de morphologie générale.

6<sup>o</sup> Les limites géographiques d'un fait linguistique.

7<sup>o</sup> Etude d'un parler au moyen de la phonétique expérimentale.

8<sup>o</sup> Le vocabulaire d'une localité, aussi complet que possible.

9<sup>o</sup> Différences entre le vocabulaire de tel village et celui de tel village voisin.

(On ne se contentera pas, pour cette étude, de généralités ; elle devra être poussée jusqu'au détail.)

10<sup>o</sup> Relever, dans une localité, tous les termes techniques relatifs à l'exercice des métiers.

11<sup>o</sup> Etude sur le changement sémantique des mots empruntés par un métier à un autre, par un milieu social à un autre, par une localité à une autre, par une langue à une autre.

12<sup>o</sup> Changements phonétiques, morphologiques, lexicologiques et sémantiques survenus d'une génération à l'autre dans le parler d'une même fa-

mille ; essayer d'en déterminer les causes.

13<sup>o</sup> Emprunt d'une habitude syntaxique à une langue étrangère.

14<sup>o</sup> Les noms de personnes (noms et surnoms) et de lieux dits en Normandie ; étude de ceux qui peuvent s'expliquer par le patois local.

15<sup>o</sup> Recherche des noms de lieux d'origine celtique ou germanique d'un département de Normandie.

16<sup>o</sup> Dresser la carte linguistique d'une localité de la Normandie et de ses environs.

17<sup>o</sup> Déterminer, en tout ou en partie, les limites de chacune des caractéristiques du dialecte normand. Voir en quelle mesure ces limites concordent les unes avec les autres.

18<sup>o</sup> Déterminer l'influence de l'émigration et de l'immigration sur le parler d'une localité rurale.

## BIBLIOGRAPHIE

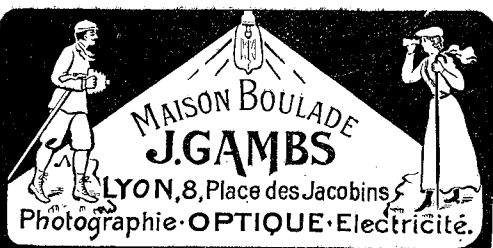
SCIENTIA. — Revue internationale de synthèse scientifique. — Direction : G. Brunel, A. Dionisi, F. Enriques, A. Giardina, E. Rignano. — Les abonnements sont annuels et partent de janvier. — Prix de l'abonnement : France et étranger, 25 fr.; les trois premières années forment six volumes in-8 brochés, 75 francs.

« Scientia » a été fondée en vue de contrebalancer les fâcheux effets de la spécialisation scientifique qui entrave l'élaboration des articles qui se rapportent aux branches diverses de la recherche théorique, depuis les mathématiques jusqu'à la sociologie, et qui sont tous d'un intérêt général : elle permet ainsi à ses lecteurs de se tenir au courant de l'ensemble du mouvement scientifique contemporain.

« Scientia » a conquis du premier coup la faveur du monde savant, grâce à la collaboration qu'elle s'est assurée des autorités scientifiques les plus éminentes de l'Europe et de l'Amérique. Les sommaires des numéros déjà parus permettent à eux seuls d'apprécier la manière dont elle a su développer son programme.

« Scientia » paraît quatre fois par an par livraisons de 250 à 300 pages, formant, à la fin de chaque année, deux beaux volumes de 500 à 600 pages imprimés en caractères neufs et sur papier de choix.

« Scientia » publie ses articles dans la langue de leurs auteurs ; mais désireux de lui assurer la diffusion la plus large possible, ses directeurs ont joint au texte principal, depuis janvier 1909, un supplément avec la traduction française.



**Union des Métallurgistes**  
LYON, 2, Place Gailleton, 2, LYON

**INSTRUMENTS de CHIRURGIE**  
MOBILIER ASEPTIQUE, ÉLECTRICITÉ MÉDICALE  
Installations d'hôpitaux et de cliniques. Etudes et devis sur demande

En raison du mode d'association et du peu de frais généraux que nous avons, il nous est permis de livrer notre marchandise à des PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

**AUX GALERIES MODERNES - Edmond VESIN**  
55, Place de la République, LYON

**ACCESSOIRES POUR CYCLES, AUTOS ET MOTOS**  
Seuls constructeurs des  
**CYCLES "FULGOR"** Agence de la  
**MOTO-RÈVE**

Modèles garantis recommandés.  
à roue libre et freins pneus Dunlop... 180 fr.  
à deux ou trois vitesses... 210 et 225 fr.

Bicyclette à moteur  
1 cylindre à magnéto... 725 fr.  
2 cylindres à magnéto... 875 fr.

de tous les articles originaux allemands, anglais et italiens. La revue est ainsi complètement accessible à tous les lecteurs français.

\*\*\*

## LA REVUE HEBDOMADAIRE

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Sommaire du 10 Septembre

Partie littéraire :  
George Fonsegrive : Les Déchets d'une gloire ; Renan (A propos d'un livre récent) ; Charles Samaran : Madame de Sévigné et ses serviteurs. — L. d'Anfreville : Nouvelle : Sur la Pente. — Maurice Lanoie : Thackeray et la France. — Marie Renier et Jean-Marie Chailleur : Poèmes. — Paul Adam : L'Hostilité de l'Eau.

Revue étrangère. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie médicale et pratique. — La Vie musicale. — Chroniques sportive et financière.

Partie illustrée :  
Les Morts. — Madame de Sévigné et ses serviteurs. — Thackeray et la France. — Renan. — Le monument des « Braves Gens ». — Après le circuit. — A l'étranger. — A Pelléas et Mélisande.

« L'Instantané », partie illustrée de la « Revue hebdomadaire », tirée chaque semaine sur papier glacé, peut être reliée à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

\*\*\*

## LES DOCUMENTS DU PROGRÈS

Félix Alcan, éditeur à Paris. — Abonnements : France, 10 francs, étranger, 12 francs. — Prix du numéro, 1 franc. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande adressée à l'administration, 59, rue Claude-Bernard, à Paris.

Un ensemble d'articles extrêmement remarquables, sur les idées et les lettres, paraissent dans le numéro de septembre de la Revue internationale « Les Documents du Progrès ». On lira, avec un intérêt spécial, celui de l'illustre écrivain Léon Tolstoï, sur l'âme du paysan russe ; celui de M. Rodolphe Broda, sur les nouvelles tendances dans la vie intellectuelle de l'Allemagne ; et celui de M. Blatz, de Liège, sur le Théâtre Wallon.

Le même numéro contient de nombreuses études ou chroniques scientifiques, parmi lesquelles nous signalerons des pages de M. Katscher, sur le problème de l'ambidextrie et un important travail de M. Feraud Mazade sur la peur physiologique et la peur pathologique, travail auquel ont participé les plus éminents physiologistes de notre époque. Le temps n'est plus où on crucifiait les soldats peureux ; le temps n'est plus où on considérait la peur comme une émotion ridicule, honteuse. La peur n'est pas indigne de l'homme ; elle n'exclut pas le courage ; mais elle est une maladie, une maladie pour laquelle les médecins commencent à donner des remèdes fort variés.

Une rubrique, consacrée au mouvement social, renferme des articles de M. Henri Dagan sur la question du travail à domicile, de M. René Simon, sur la protection des femmes en couches, et de M. Sauzède, sur l'assistance aux vieillards. Nous signalerons encore la série d'étu-

des concernant la grande ville moderne au triple point de vue économique, hygiénique et esthétique.

## SOMMAIRE

Du numéro du LYON UNIVERSITAIRE  
Du 2 Septembre 1910

1. Lettres inédites sur le Premier Empire (E. Dutacq).
2. Ecole professionnelle d'Horlogerie de Lyon.
3. Ecole Normale Supérieure de St-Cloud.
4. Service de Santé militaire.
5. Ecole Normale Supérieure de Fontenay.
6. Hygiène scolaire.
7. Les Livres.
8. Les Congrès.
9. Un Lyonnais digne de mémoire.
10. Les Vacances.
11. Bibliographie.
12. Feuilleton du Lyon Universitaire : Médecine légale (E. Burle).

# CHOCOLAT MENIER

CACAO - MENIER

## Deutsche Uebersetzungen

## TRADUCTIONS

## D'ALLEMAND

faites avec soin et à des prix très modérés. — S'adresser par écrit à M. J. JANIN, correcteur à l'imprimerie Waltena et C<sup>e</sup>, 3, rue Stella, Lyon.

VÉRITABLE CITRONNADE BIGALLET

**PARIS-LONDRES** habille jeune  
**MAX**  
**ENGLISH TAILOR**  
7, Rue Président-Carnot  
PARIS-LONDRES habille bien  
RÉDUCTION AUX MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ

## AU CHEVAL BLANC

Spécialité de Linoléum pur liège  
et incrusté, Tapis, Moquette, Toile cirée

Grand choix de dessins nouveaux et des  
premières marques

**BÉRARD** Maison de  
La plus ancienne de Lyon, fondée en 1810

32, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

TÉLÉPHONE 43-39

## TAILLEUR CIVIL ET MILITAIRE

Maison fondée en 1855

## J. RUETTARD Fils

61, Rue de la République

Téléph. 43-24 LYON Téléph. 43-24

Spécialité d'uniformes pour officiers de réserve — Officiers du cadre auxiliaire, Médecins, Pharmaciens, etc.

Décorations françaises et étrangères

# EUMICTINE

INDICATIONS : Blennorrhagie, Cystites, Néphrites, Pyérites, Pyélo-Néphrites, Pyuries, Bactériurie, Phosphaturie, Ammonurie, Lithiase rénale, etc., etc.

8 à 12 capsules par jour. — Toutes pharmacies et Pharmacie du Roule, 74, avenue d'Antin, Paris. — Prix : 4 fr. 50 francs

**MANUEL Frères**  
Produits diététiques pour régime  
**LAUSANNE (Suisse)**

Cacao, chocolat à l'œuf, Longueux, Zwilnack, Fluctués au sel

La seule maison spécialisée pour l'alimentation diététique

PÂTES au gluten, qualité spéciale pour régime

Expédition pour tous pays. Demandez le catalogue

Conserves diététiques de légumes des Alpes

9, Place des Jacobins, LYON

**PETIT PARIS**  
LINGERIE, BLANC, BONNETERIE

Réduction aux Membres de l'Université

**La LIBRAIRIE THÉOPHILE GORAUS** 67, quai de l'Hôpital  
**LYON**

**REPOUD À TOUTE OFFRE D'ACHAT ou de VENTE de LIVRES D'OCCASION EN TOUTS GENRES**

sation. Dans les sociétés patriarcales l'homme acquiert une supériorité décisive sur la femme dans l'ordre religieux et juridique ; le système agnatique, où l'homme devient le centre des rapports de parenté, et où le fils n'apparaît plus comme lié par un rapport de parenté avec les parents maternels remplace le matriarcat ; la transmission du nom, de la dignité, des biens s'effectue exclusivement dans la ligne paternelle ; la femme est exclue de la succession uniquement dévolue aux agnats mâles du de cuius. Le type patriarcal atteint son plus haut point de développement grâce au droit romain ; il aboutit à la formation de l'Etat, tandis que les sociétés gynécocratiques ne dépassèrent pas le stade de formation des groupements familiaux. Le passage de la gynécocratie au patriarcat fut lent et graduel ; et de nombreuses traces de ces stades de transition qui conduisirent de l'une à l'autre se sont conservées dans la vie juridique et dans les légendes de beaucoup de peuples.

Telles sont les lignes générales de la théorie de Bachofen ; les recherches primitives n'en ont pas confirmé l'exactitude en ce qui regarde la gynécocratie et l'hécatisme ; mais elles ont pleinement démontré l'existence et l'universalité du matriarcat, aussi bien que l'antériorité de ce dernier sur

le patriarcat, mettant ainsi en pleine lumière l'importance de la découverte du régime matriarcal due à Bachofen.

Dans les cérémonies nuptiales d'un très grand nombre de peuples anciens et modernes, on rencontre des rites et des symboles qui impliquent l'emploi simulé de la violence de la part de l'époux ou de ses parents pour enlever en possession de l'épouse, malgré la feinte résistance que celle-ci oppose souvent même avec l'aide des membres de son groupe domestique.

Mac Leunon dans son principal ouvrage intitulé « Primitive Marriage » (2) s'est proposé de rechercher l'origine de ces formes symboliques et de voir s'il y avait eu dans l'histoire du mariage une phase générale caractérisée par le fait de la capture de l'épouse, ou, en d'autres termes, du rapt violent adopté comme mode normal pour l'acquisition de la femme.

La méthode employée par Mac Leunon consiste à affirmer la diffusion rémonies nuptiales, en étudiant celles du symbole de la capture dans les cé-

d'un certain nombre de peuples qui appartiennent à divers groupes ethniques, et à formuler touchant l'explication de l'origine desdites formes symboliques une hypothèse générale les faisant dériver du système de la capture réelle de l'épouse pratiqué au sein des tribus ésogamiques qui vivent en état d'hostilité ; il détermine théoriquement les conditions auxquelles est subordonnée la vérification de l'hypothèse, et qu'il ramène à deux : l'existence de l'ésogamie, et l'état d'hostilité considéré comme normal entre les tribus sauvages ; l'observation ethnographique lui permet de démontrer que ces conditions se vérifient effectivement, et il justifie la l'exactitude de l'hypothèse admise.

Résumons brièvement les résultats des recherches de Mac Leunon. Dans la phase la plus ancienne de son développement, l'humanité est constituée par un certain nombre de groupes sociaux autonomes (hordes ou tribus), homogènes, de peu d'étendue, qui pratiquent la communion des biens et la promiscuité illimitée. La lutte pour l'existence que doivent soutenir ces petits aggrégats est très âpre ; d'où la plus grande utilité qu'ils trouvent dans l'élément mâle plus résistant, en comparaison de l'élément féminin. De cet état de choses dérive la pratique de l'infanticide des filles largement répandu dans les peuplades

sauvages ; de là aussi le très petit nombre de femmes qu'on trouve au sein des aggrégats primitifs, dont les membres sont par suite obligés de se pourvoir de femmes en s'appropriant par force des femmes qui appartiennent aux autres groupes sociaux. En même temps que cette pratique se généralise et se consolide, on voit naître et s'enraciner dans les groupements primitifs un préjugé manifeste contre les mariages contractés entre membres d'un même aggrégat, d'où résulte l'interdiction du *connubium* pour ceux qui appartiennent au même groupe social ; c'est en cela que consiste l'ésogamie. Lorsque dans une phase ultérieure de développement les tribus ésogamiques entrent dans des formations sociales plus complexes (clans ou états), leurs rapports cessant d'être hostiles, la capture de l'épouse ne peut plus se pratiquer effectivement ; comme d'ailleurs toutes les règles concernant le mariage, surtout chez les peuples moins développés, prennent un caractère religieux très persistant, la capture de l'épouse passa graduellement de l'état de fait réel à celui de simple symbole, et comme telle se conserva dans les rites nuptiaux d'un très grand nombre de peuples.

L'infanticide des filles, qui a donné naissance à la pratique de la capture de l'épouse, entraîna aussi la forma-

tion de la polyandrie, dont l'importance est très remarquable tant pour l'histoire de la parenté que pour celle de mariage.

Les hordes primitives manquaient à l'origine de toute idée définie des rapports de parenté ; c'est seulement peu à peu, et par suite de l'incertitude de la paternité résultant de la promiscuité, que naquit le matriarcat. L'apparition et la persistance de la polyandrie déterminèrent de profondes transformations dans le régime de la parenté.

Mac Leunon distingue deux types fondamentaux de polyandrie. Le premier dénommé *nair*, parce qu'il se présente sous sa forme la plus accusée dans une peuplade indienne qui porte ce nom, est caractérisé par ce fait que plusieurs hommes, qui n'ont entre eux aucun rapport de parenté, épousent une seule femme, qui d'ailleurs reste au sein de sa propre famille et ne cesse pas d'être dans la dépendance domestique du chef de cette famille. Le second type de polyandrie, appelé *thibétain*, parce que la forme la plus nette en fut observée au Thibet, a pour caractéristique le fait que tous les frères appartenant à une famille épousent une seule femme, dont le choix est fait par l'aîné de ces frères.

Le premier des types considérés dérive directement de la promiscuité,

dont il constitue une limitation ; il est le plus ancien et se rattache toujours au matriarcat ; le second est plus récent ; on le trouve chez des peuples plus civilisés ; il est le produit d'une transformation du type *nair*, auquel il se rattache par des formes transitoires, et il s'unit généralement à la parenté agnatique. Celle-ci dérive du matriarcat et se rapporte au passage du type *nair* au type thibétain de polyandrie puisque dans ce dernier, si l'on ne peut déterminer avec précision quel est le père de chaque fils, on ne saurait du moins mettre en doute l'existence d'un consanguinité dans la famille à laquelle appartiennent les maris et les fils. Plus tard, le lien agnatique se resserre encore chez les peuples polyandristes où le frère aîné choisit la femme et administre le patrimoine du groupe domestique ; les plus jeunes frères deviennent des maris subordonnés ou secondaires de la femme ; mais les enfants sont regardés comme appartenant au frère aîné, près duquel les autres frères passent pour des serviteurs, au point qu'il peut à son gré les chasser, sans être le moins du monde tenu de subvenir à leur entretien.

(A suivre.) Giuseppe MAZZABELLA.



# Echos des Spectacles

**THEATRE DES CELESTINS.** — Vendredi 9, samedi 10, dimanche 11 septembre, en matinée et en soirée, quatre représentations de Mlle Sylvie, du Théâtre National de l'Odéon, dans *Comme les Feuilles...*, comédie nouvelle en quatre actes de Giacosa, traduction de Mlle Darsenne. C'est Mlle Sylvie qui jouera le rôle de Nennele dont elle a fait à l'Odéon une si émouvante création qui lui a valu un immense succès. Le public lyonnais ne fera que confirmer ce remarquable talent d'une si impressionnante vérité. Vendredi 16 septembre, première représentation de *La Vierge Folle*, d'Henry Bataille, avec la créatrice, Mme Berthe Bady.

## REOUVERTURE DU NOUVEAU-THÉÂTRE

M. Martini, directeur du Nouveau-Théâtre (Eldorado), cours Gambetta, n° 33, adresse au public lyonnais l'appel suivant :

A la veille de la réouverture, je viens cette fois, plein de confiance en votre sympathie, vous dire que je m'efforcerai cette année de faire mieux encore.

J'ai pu obtenir le droit exclusif de représenter plusieurs pièces nouvelles, telles que *La Loupiotte*, suite des *Bat d'Aff*; *Le Pêche de Marthe*, le grand drame sensationnel; *Bagnes d'Enfants*, l'énorme succès actuel dont les auteurs sont connus, M. de Lorde, sur-nommé le prince de la terreur, et M. P. Chaîne, un Lyonnais qui n'en est pas à son coup d'essai; *La Révolution Lyonnaise*, épopée de la Révolution; *Le Démon de la Bravoure* ou *Les Exploits de Cyrano de Bergerac*, de M. Beaumont, qui met au théâtre les hauts faits du célèbre Gascon, et d'autres pièces aussi intéressantes, qui se succéderont, alternant avec des ouvrages du répertoire toujours choisis pour donner leur satisfaction même aux spectateurs les plus exigeants.

### Tableau de la Maison Bosc. Administration

M. Bourgoin, régisseur général; M. Dauphin, deuxième régisseur; M. Lemaire, deuxième régisseur accessoire; M. Neyraud, bibliothécaire; M. Métral, chef machiniste.

Costumes de la Maison Bosc. Per-rueux de la Maison Julien.

Mesures de la Maison Bonnet.  
(en représentation pour la saison); M. Brevannes, jeune premier rôle, premier rôle jeune; M. Bourgoin, deuxième premier rôle, rôle de composition; M. Julien, jeune premier des jeunes premiers rôles; M. Mindaist, grand troisième rôle; M. Bernard, premier rôle marqué, rôle de genre; M. Gaignette, jeune troisième rôle; M. Dauphin, comique grime des pères nobles; M. Boudon, grand premier comique; M. Leclerc, jeune premier comique, composition; M. Chatillon, jeune comique; M. Lemaire, grande utilité; M. Max, amoureux; M. Collard, grande utilité; M. Fouquier, utilité; M. Leynard, souffleur.

Mme Marini-Bernard, grand premier rôle, premier rôle marqué; Mme Nadia d'Angely, jeune premier rôle, premier rôle jeune; Mme Carmen Riga, jeune première; Mlle Dargelle, première ingénuité; Mlle Clady Petit, duègne; Mme Causse, première soubrette coquette; Mlle Mariette, deuxième soubrette coquette; Mlle Darville, deuxième soubrette.

Samedi 17 septembre, ouverture de la saison : *Patrie*, grand drame de Victorien Sardou. Dimanche 18 septembre 1910, matinée à deux heures et quart.

**CASINO-KURSAAL.** — Il y a un mois, depuis le 12 août, que le Casino-Kursaal a fait sa réouverture et commencé sa saison 1910-1911 avec une troupe exceptionnelle, ne comprenant que des artistes de toute valeur, vedettes ou étoiles des grands établissements de Paris. Commencer la saison avec une troupe de cette importance, offrir aux spectateurs un programme dont la

première partie est fournie par des artistes qui d'habitude terminent la troisième et dernière partie, paraît téméraire de la part de tout autre directeur que M. Kasimi, d'essayer de conserver la valeur artistique d'une troupe dont les éléments se renouvellent chaque semaine. La réussite a été complète, jamais spectacle de music-hall n'aura eu pour le public autant d'attrait : aussi salle comble à chaque représentation et particulièrement cette semaine à celle de mardi et de vendredi, qui ont été marquées par les débuts suivants : la Belle Davis et ses négrillons, chanteurs et danseurs américains; Kita, l'énigme du jour, le plus grand succès de l'Amérique du Sud; les Abbins, cyclistes acrobates; M. Sylva, diseur de l'Eldorado de Paris. Représentations de *Octave*, fantaisie en un acte de MM. Mirande et Geroulet, avec M. René Navarre, du théâtre Michel, de Paris.

Vendredi 9 septembre, soirée de gala, 5 débuts, une première : G. Coquet, et sa troupe, dans *Un Petit Trou pas cher*, pièce en un acte de MM. Yves Mirande et Henry Caen; la Négresse géante Abomah, mesurant 2 m. 30. Rentrée de Pélissier, original comique du Petit Casino de Paris; Odette Aubert, danseuse excentrique à transformations, de l'Olympia de Paris; Mlle S. Desgraves, diseuse à voix de l'Eldorado de Paris; Ulrick, antipode du Wintergarten de Berlin.

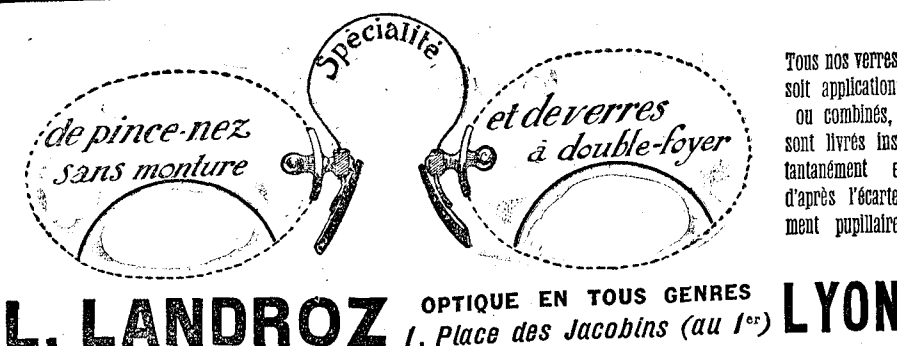
Et maintenant attendons la suite.

**THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE.** — Les importants travaux du théâtre-concert du cours Lafayette n'ont pu être commencés que depuis deux mois en raison de la grève de certains corps d'état du bâtiment qui n'a pas permis d'entreprendre plus tôt les grandes réparations de l'Horloge; c'est donc un retard apporté à l'ouverture de la saison 1910-1911 à la Bodinière de la rive gauche. Mais que nos lecteurs se consolent, d'ici la fin de ce mois, ils assisteront à l'inauguration du nouvel Horloge, complètement restauré et remis à neuf; une salle de spectacle luxueuse, un double vitrage au plafond donnera de la sonorité et une acoustique encore meilleure; en outre, les spectateurs ne seront plus incommodés par la fumée, grâce à des aspirateurs placés partout, invention récente d'un de nos ingénieurs lyonnais; l'orchestre, bien au-dessous du niveau du plancher de la salle, ne gênera plus la vue de la scène. Toute sécurité est donnée avec le rideau de fer mis par l'électricité. Quant à la scène, elle a subi une transformation complète, l'installation d'un cintre permettra une prompt manœuvre de décors, et l'éclairage électrique très sensiblement augmenté. C'est donc quelques jours à attendre la réouverture de l'Horloge qui est toujours un événement artistique à Lyon.

**OLYMPIA MUSIC-HALL.** — Clôture annuelle. Réouverture en mai 1911.

**SCALA.** — Se souvenant combien avaient été intéressantes, l'année dernière, les représentations de l'American Biograph à la Scala, le public de famille attendait avec impatience la reprise de ces spectacles qui avaient très rapidement su gagner sa confiance et mériter toutes ses préférences. Depuis l'ouverture, c'est-à-dire depuis le 21 août, soit en matinée, soit en soirée, car tous les jours il y a deux représentations de l'American Biograph, les spectateurs viennent en foule à la Scala et ils augmentent sans cesse. Cet empressement est dû à la modicité des prix d'entrée qui en font le spectacle le meilleur marché de tous, tout en étant le plus important, le plus complet, le plus varié, qui réunit enfin la quantité et la qualité. Tous les lundis changement complet de programme.

**CINEMA - PATHE - GROLEE.** — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés « Pathé frères ». Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure, de deux heures et demie à six heures et demie. Le soir, grande séance de huit heures et demie à onze heures.



**L. LANDROZ** OPTIQUE EN TOUS GENRES  
1, Place des Jacobins (au 1<sup>er</sup>) LYON

## CHEMINS DE FER P.-L.-M.

La Compagnie P.-L.-M. publie un album artistique concernant la Côte d'Azur, la Corse, l'Algérie et la Tunisie. Cet album, qui renferme, avec 10 cartes postales illustrées facilement détachables, des vues en simili-gravure, est mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les bibliothèques des principales gares du réseau, il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste, et adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

## AÉRO-ASPIRATEUR A. LONGHI

BREVETÉ S. G. D. G.  
Lyon, 11, rue Centrale, Lyon

Appareil le plus simple et le moins coûteux (22 fr.) pour la ventilation des chambres et l'aspiration des poussières. Adopté par les Ministères de la Guerre, de la Marine, la Ville de Lyon, les Hôpitaux, et approuvé par la Faculté de Médecine.

Depuis 2 ans, plus de 3.000 installations.

Se place dans les gaines des cheminées froides ou chaudes; la même gaine à chauffage peut servir en hiver pour l'aération. Notre aspirateur facilite l'évacuation des produits de combustion. Il est donc doublement hygiénique.

Les plus graves complications de la syphilis sont évitées depuis que les médecins peuvent utiliser le plus sûr moyen de la guérir, c'est-à-dire, les **injections intra-musculaires profondes de bi-iodure de mercure**, qui ne causent plus aux malades de douleurs, grâce aux **Ampoules indolores DALIN**. L'absence de douleur dans le traitement le plus efficace de tous permet aux médecins de continuer, à leur gré, la série des injections sans amener de la part du malade aucune protestation, et leur assure une double reconnaissance des malades qu'ils guérissent sans faire souffrir ! Les Laboratoires DALIN, 1, rue de la Martinière, 3, place St-Vincent, à Lyon, préparent les **AMPOULES DALIN BI-IOUDURE** de Hg. **INDOLORES** et consentent les prix médicaux aux étudiants. Bien formuler : **BI-IOUDURE INDOLORE DALIN**. D<sup>r</sup> R. T.

## MAISON DE FAMILLE

Confortablement installée

CHAMBRES ET PENSION SOIGNÉES

Pension à partir de 90 fr., au cachet 1.50

1, Quai Gailleton, LYON

Angle de la rue de la Barre

## UN PROGRÈS RÉEL

Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie; aussi cette forme merveilleuse d'épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.

Ce qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre le maximum d'avantages, puisque la nouvelle loi de contrainte met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.

LA MONDIALE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (tarif minimum imposé par le Ministère du Travail) et répartit en outre à ses

assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation). Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser : A MM. H. DE LA GRANDVILLE et A. BONDIT, directeurs, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

## AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES

Location, Réparation, Installation

## Maison V<sup>o</sup> ROBIN & ses Fils

FONDÉE EN 1855

Atelier et Magasin : 38, Quai Gailleton, LYON

(Ancien Quai de la Charité)

Conditions spéciales pour les Etudiants et les membres de l'Université lyonnaise

## Orthopédie, Bandages

APPAREILS ORTHOPÉDIQUES EN TOUS GENRES

Anc. Mais<sup>n</sup> ACHARD-MILHET

## E. DOUISSET, S<sup>r</sup>

95, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

## BANDAGE PNEUMATIQUE

BREVETÉ S. G. D. G.

Bas pour varices, Spécialité de ceintures sur mesures

## J<sup>r</sup> DESHERTAUD

PHOTOGRAPHE

31, 35, Rue Victor-Hugo

Téléphone 39-03 LYON Téléphone 39-03

## FOURNITURES GÉNÉRALES

TRAVAUX, Développement, Tirage, Agrandissement

Conditions spéciales à MM. les Professeurs et Etudiants

## Maison spéciale pour le transport des Malades et des Blessés

A TOUTES DISTANCES

Par Voiture-Ambulance Automobile

Chauffée à la Vapeur et du dernier perfectionnement

Voitures-Ambulance à chevaux à Roues Pneumatiques et de plus confortables

**Jean MOUTIN**

LYON, 6, quai Gailleton (Pres la place de la Charité)

— Téléphone 28-70 —

## GUINETTE BLANCHET

Hypertenseur végétal aux principes actifs de l'Urtica Albida

Objet d'une consultation de la Société Nationale de Médecine

MÉDICAMENT NOUVEAU DE L'HYPERTENSION

qui remplace les iodures dans l'artériosclérose, les athéromes, la goutte, la néphro-sclérose, l'écclampsie, les troubles du système, les accidents de la ménopause, les épistaxis de la puberté, le glaucome et surtout les hémoptysies des tubercules et des bronchites.

PILULES dosées à 0.05, 0.10, 0.20, 0.40, 0.80 par jour entre les repas.

Depuis 1907, Pharmacie BLANCHET, 11, rue de la République, LYON

## RUPTIER & C<sup>ie</sup>

14, Rue Paul-Chenavard, LYON

Pelletteries fines, vêtements de fourrures

et articles divers soignés

MAISON DE CONFIANCE

## ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS

recommandés par le LYON-UNIVERSITAIRE

## LIBRAIRES

Henry Georg, 36, passage de l'Hôtel-Dieu, Librairie des Facultés de Lyon, reçoit toutes les nouveautés.

P. Morand, 19-28 rue du Plat, Librairie, Papeterie, Imprimerie.

A. Maloin, 6, Rue de la Charité, Lyon. — Grande Librairie médicale, scientifique & industrielle.

M. Rambaud-Collet, r. Vendôme, 109, 111-113, p. c. Morand, Prix modéré.

Paul BIONDETTI, Bandagiste-Hornaire, Mécanicien-Orthopédiste, 71, rue de la République, LYON

## Photographie d'Art et d'Industrie

de MÉDECINE et de CHIRURGIE

## CH. VOLATIER

Successeur de J. GARCIN

Maison fondée en 1855

APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES DE PRÉCISION - FOURNITURES

50, rue Childebert (au 1<sup>er</sup>) LYON

Annexe : Peristyle du Grand-Théâtre

## A LA GRANDE AVERSE

39, Passage de l'Argue, LYON

FABRIQUE DE PARAPLUIES, OMBRELLES ET CANNES

MAISON DE CONFIANCE

Spécialité de recouvrements et réparations en tous genres

Prix spéciaux pour les étudiants et les membres de l'Université

PRIX MODÉRÉS

## LE COURRIER DE LA PRESSE

A. GALLOIS & CH. DEMOGEOT

21, Boulevard Montmartre, 21, PARIS

Fournit coupures de journaux et de revues sur tous sujets et personnalités

## FABRIQUE de BANDAGES et CEINTURES

en tous genres

## ORTHOPÉDIE

## MAISON ROUGEMONT

Fondée en 1873

4, Rue de l'Hôpital

— LYON —

## FARINES POUR RÉGIMES

Diabète, dyspepsie, entérites, etc.

## PAINS ET PÂTES AU GLUTEN

Légumes secs toujours renouvelés

## H. LENOIR

12, Place de la Miséricorde, LYON

## Imprimerie WALTENER & C<sup>ie</sup>

Rue Stella, 3, LYON

## THÈSES DE DROIT ET DE MÉDECINE

## PETITES DOUCHES LYONNAISES

Bains par Aspersions 0.30

4 ÉTABLISSEMENTS A LYON

48, rue de la République. 276, avenue de Saxe.

7, cours Lafayette. 7, grande rue de Saint-Joseph.

Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT

Imp<sup>r</sup> WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

100 gr. Viande Crue

DE BŒUF,

DE MOUTON

OU DE CHEVAL

DONNANT FROID

50 gr. Suo Frais

AVEC LA

**PRESSE A. PETIT**

38, Boulevard des Brotteaux, LYON

Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT

Imp<sup>r</sup> WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

MAISON FONDÉE EN 1700

**WALTENER & C<sup>ie</sup>**

3, Rue Stella, 3

ET RUE GROLEE, 14

(Pres la Place de la République)

Téléphone 15-39

Maison à PARIS : 2, Place du Calve

Le Matériel le plus important

et entièrement neuf

Propriétaires du Moniteur Jour-

naux, imprimeurs du Lyon Uni-

versitaire et de nombreux jour-

naux hebdomadaires, de Sociétés

de savants, de Corporations, de

MM. les Officiers ministériels,

impresarios commerciaux, ad-

ministratives et de luxe. Actions,

obligations, titres divers, che-

ques imprimés en noir ou couleur

avec fond de tirage.

Spécialité d'affiches de tous

formats. — Journaux quotidiens

sur rotatives. — Revues, albums,

catalogues, prix-courants, rap-

ports, statuts, Notices, Rap-

ports, Mémoires. Ouvrages spé-

cialisés. — Outillage spécial

pour ouvrages de luxe et en gé-

neral. Publications illustrées,

gravures, Publications d'Affiches

pour MM. les Officiers ministériels

RAPIDITÉ D'EXÉCUTION

adaptable toute concurrence



**La**  
JE N'AI QUE DANS  
UN  
PAIEMENT  
APRÈS  
SATISFACTION  
15000  
FONDEE  
1898

**SUPPRESSION des POMPES DE TOUS SYSTÈMES**  
et Couverture des Puits ouverts  
PAR LE  
**DESSUS de PUIITS de SÉCURITÉ**  
ou ÉLEVATEUR D'EAU  
à toutes profondeurs

Les Docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine, d'employer le  
**Dessus de Puits de Sécurité**  
qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement, système breveté hors concours dans les Expositions, se place sans frais, et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix 150 fr.  
De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convient pas.

Envoi franco du catalogue ainsi que du duplicata du Journal Officiel concernant la loi sur les eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903.

S'adresser à **MM. L. JONET & C<sup>ie</sup> à RAISMES (Nord)**

Membre de la Société d'Hygiène de France.  
Fournisseurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes.  
Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900.  
Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES  
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

Hors Concours **DEMANDEZ PARTOUT LE**

PARIS 1900 LONDRES 1908

# SUC SIMON

Liquor Select Très Digestive DÉLICIEUSE A L'EAU GLACÉE

Société Anonyme des Plaques et Papiers Photographiques

## A. LUMIÈRE & ses Fils

**PLAQUES - PAPIERS PELLICULES**  
**PRODUITS CHIMIQUES**  
**CINÉMATOGRAPHE**

Envoi franco du Catalogue sur demande

## COFFRES-FORTS BAUCHE

LYON

Rue Président-Carnot, 7

MAISON FONDÉE EN 1700

## WALTENER & C<sup>ie</sup>

3, Rue Stella, 3

ET RUE GROLEE, 14

(Pres la Place de la République)

Téléphone 15-39

Maison à PARIS : 2, Place du Calve

Le Matériel le plus important et entièrement neuf

Propriétaires du Moniteur Jour-

naux, imprimeurs du Lyon Uni-

versitaire et de nombreux jour-

naux hebdomadaires, de Sociétés

de savants, de Corporations, de

MM. les Officiers ministériels,

impresarios commerciaux, ad-

ministratives et de luxe. Actions,</